



Roissy, le 31 mars 2010

DECLARATION DE LA CFE-CGC AU CE DGE DE MARS 2010

Point 15 : Information et Consultation sur le déploiement du projet Itinéraires à Orly

Cette déclaration concerne le déploiement d'Itinéraires en général et fait référence à tous les nouveaux postes ou nouvelles fonctions déployés dans les escales.

1 l'éligibilité:

Nous ne voyons aucune raison de déterminer des critères de présélection autres que les capacités d'un agent à assumer les fonctions des postes offerts, quel que soit son niveau et son ancienneté dans ce niveau, dès lors qu'il s'agit d'une progression de carrière.

2 La reconnaissance:

Nous demandons qu'à ces nouveaux postes soit attribué un niveau d'entrée et une plage d'évolution. Comme pour la majeure partie des postes de la Cie, nous souhaitons que l'agent retenu, après un délai d'observation à définir (6 mois par exemple), s'il est confirmé sur son nouveau poste, bénéficie, dès cette échéance, du niveau d'entrée de plage et que son évolution se fasse à un rythme légal à définir ou au rythme de son aptitude à progresser plus rapidement.

Durant les 6 premiers mois que nous qualifierons d'essais, il se verrait attribué une prime différentielle entre le niveau d'entrée de plage et son niveau d'origine si celui-ci lui est inférieur.

Conscients que l'abandon du projet Molière ne permet pas de maintenir les engagements pris par la Direction lors des réunions plénières, la CFE-CGC pense qu'il est possible et souhaitable d'ouvrir d'autres voies que les filières actuelles et qu'il ne manque que la volonté de les emprunter.